

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
9 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 9 du mois d'avril à 19 h, le conseil municipal de Feings s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Karine MICHOT, maire de Feings.

PRESENTS: Karine MICHOT, Yannick CONGRAS, Marc REUILLON, Christophe BESNE, Gilles SAGET-LETHIAS, Pascal JAULIN, Nicole LOUVEAU, Jérôme MARCADET, Séverine MARTY, Claude PASDELOUP, Leïla SALHI

ABSENTS EXCUSES : Philippe TINGAULT, Hervé BARON, Éric LEBERT (a donné procuration à Jérôme MARCADET), Alexandra TINGAULT (a donné procuration à Marc REUILLON)

Secrétaire de séance élue : Séverine MARTY

En début de séance, madame le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour quatre nouveaux points qui seront débattus. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- *Achat d'une remorque*
- *Participation financière au voyage scolaire de l'école de Feings*
- *Mise en place d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes Val de Cher Controis*
- *Fermeture de classe au sein du RPI Feings Fougères Ouchamps*

ACHAT D'UNE REMORQUE :

Madame le Maire expose la nécessité pour le service technique de disposer d'une remorque pour les travaux du service technique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'achat d'une remorque à un particulier pour la somme de 1 500 €.

PARTICIPATION FINANCIERE AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE FEINGS

Madame le Maire expose que les élèves de l'école de Feings partent en classe de découverte à la montagne du 21 au 24 avril 2015. Le SIVOS, la coopérative scolaire et l'Association des Parents d'élèves participent au financement de ce projet.

Les enseignants sollicitent également une aide auprès de la commune d'un montant de 500 € afin de diminuer la participation financière demandée aux parents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'aide de 500 €.

SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER-CONTROIS

Madame le Maire expose que la loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové) du 26 mars 2014 et plus particulièrement son article 134 relatif à l'accès au logement et pour un urbanisme rénové impose aux communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ayant la compétence « délivrance des actes et autorisations d'urbanisme » d'effectuer par leurs propres moyens l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...) au plus tard le 1^{er} juillet 2015.

Cette obligation est reportée au 1^{er} janvier 2017 pour les autres communes.

Face à cette réorganisation des services de l'Etat, la Communauté de Communes Val de Cher Controis propose de mutualiser la mission d'instruction en mettant en place un service commun « d'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme ».

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à cette création lors de sa séance du 18 février 2015. Cette création devant faire l'objet d'une habilitation statutaire. En application de l'article L5211-4-2 du CGCT, il est proposé la modification de l'article II des statuts de la Communauté afin d'y ajouter l'habilitation statutaire « Création et gestion d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*approuve la modification de l'article II des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis afin d'y ajouter l'habilitation « Création et gestion d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme »

* Autorise madame le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes Val de Cher Controis lorsque la commune décidera d'utiliser les services de ce service commun mutualisé.

FERMETURE DE CLASSE AU SEIN DU RPI FEINGS FOUGERES OUCHAMPS

Madame le Maire expose la menace de fermeture de classe au sein du RPI Feings-Fougères-Ouchamps. Considérant que la capacité d'occupation des locaux est atteinte (24/25 élèves par classe), que l'Inspectrice Académique ne s'est jamais rendue dans les écoles pour faire un état des lieux des bâtiments existants pour se rendre compte que les locaux ont atteint leur capacité maximum d'accueil, que les locaux existants ne sont pas extensibles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la fermeture d'une classe.

VOTE DES 3 TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes locales comme suit :

* Taxe habitation: 16,60 %/ *Taxe foncier bâti: 24,33 %/ * Taxe foncier non-bâti: 50,03 %

BUDGET COMMUNAL :

• APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Les conseillers municipaux après s'être fait présenter tous les documents nécessaires, Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par la trésorière visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

• COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Yannick CONGRAS,

Délibère sur le Compte Administratif 2014 présenté par Karine MICHOT, maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives,

Après le retrait du maire,

Approuve le compte du Compte Administratif 2014 se présentant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent reporté	€	€
Déficit reporté	- 62 387,15 €	- 183 669,77 €
Recettes de l'exercice	502 000,09 €	217 222,62 €
Dépenses de l'exercice	358 331,22 €	71 641,88 €
RESULTAT EXERCICE 2014	143 668,87 €	145 580,74 €
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2014	113 147,55 €	-38 089,03 €
Solde Restes à réaliser	0 €	7 517,84 €
RESULTAT NET DE CLOTURE 2014	113 147,55 €	-30 571,19 €

- **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constate que le compte administratif présente
un excédent cumulé de fonctionnement de 113 147,55 €
un déficit cumulé d'investissement de 38 089,03 €
un solde positif des restes à réaliser en section d'investissement de 7 517,84 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit:

- à titre obligatoire à l'article 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) 30 571,19 €
- le solde soit 82 576,36 € est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement.

- **BUDGET PRIMITIF 2015**

Le budget primitif est voté à l'unanimité
en sur équilibre en section de fonctionnement à 463 447,36 € en recettes et à 463 446,39 € en dépenses
en sur équilibre en section d'investissement à 208 240,35 € en recettes et à 208 239,91 € en dépenses.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

Les conseillers municipaux après s'être fait présenter tous les documents nécessaires,
Considérant la régularité des opérations,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par la trésorière visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

. Le conseil municipal réunit sous la présidence de Yannick CONGRAS,
Délibère sur le Compte Administratif 2014 présenté par Karine MICHOT, maire,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives,
Après le retrait du maire,

Approuve à l'unanimité le compte du Compte Administratif se présentant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent reporté	€	16 766,23 €
Déficit reporté	€	€
Recettes de l'exercice	48 996,75 €	355 463,12 €
Dépenses de l'exercice	28 046,24 €	392 767,74 €
RESULTAT EXERCICE 2014	20 950,51 €	- 37 304,62 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	20 950,51 €	-20 538,39 €
Solde Restes à réaliser	0 €	0 €

- **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 :

Constata que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement : 20 950,51 €

Constata que le compte administratif présente un déficit cumulé d'investissement : 20 538,39 €

Constata un solde néant des restes à réaliser en section d'investissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit:

- à titre obligatoire à l'article 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) 20 538,39 €

- le solde soit 412,12 € est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement.

- **BUGET 2015**

Le budget primitif est voté à l'unanimité

section d'investissement : suréquilibre à 92 718,39 € en recettes et à 92 717,33 € en dépenses.

section de fonctionnement : suréquilibre à 77 007,12 € en recettes et à 76 821,96 € en dépenses.

AFFAIRES DIVERSES :

- **FETE DU 14 JUILLET**

Les conseillers municipaux débattent des modalités pratiques pour le service du repas du 14 juillet.

Séverine MARTY BESCHON se charge de trouver et proposer la meilleure solution.

Prochaine réunion le 19 mai 2015 à 19h.

- **COMMISSION BATIMENTS**

La commission se réunira lundi 20 avril 2015 pour le hangar municipal et les huisseries de la cantine et salle du conseil.

- **APPAREIL DE SONORISATION**

Gilles SAGET-LETHIAS se charge des devis pour l'achat d'un appareil de sonorisation pour les commémorations et les manifestations communales.